

ZOOM

Tanger : Pourquoi les camerounais



se révoltent ?

La journée du mercredi 4 décembre 2013 restera gravée à jamais dans les esprits des habitants du quartier «Al Irfane 2» à Tanger. Bienvenue en enfer.

Par Mohcine Lourhzal

Des dizaines de Camerounais ont assiégé les principales ruelles du quartier «Al Irfane2» pour dénoncer l'assassinat d'un des leurs. Dénommé Cédric, il aurait succombé, mercredi en fin de soirée, à une chute depuis le quatrième étage d'un appartement de ce quartier connu pour abriter plusieurs immigrés en situation irrégulière.

Les Camerounais attaquent

Les amis de la victime expliquent que tout a commencé lors d'une intervention policière visant l'arrestation de migrants en situation irrégulière. La victime aurait opposé une résistance face à la « brutalité » dont auraient fait preuve les Forces de l'ordre, peu de temps avant sa violente chute à laquelle il a succombé sur le

champ. Dans un élan de solidarité, plusieurs Subsahariens ont organisé un cortège funèbre, transportant eux-mêmes la dépouille du défunt à la morgue de l'hôpital Mohammed V. Cette marche avait pour but de dénoncer les « bavures » policières récurrentes lors de leurs interventions. Les services de Police de Tanger ont fait savoir, quant à eux, qu'ils ne procédaient qu'à un simple contrôle de routine et que le décès du jeune Cédric n'était pas prémédité. Ils ont, en outre, indiqué que des heurts ont eu lieu lors de l'évacuation de la dépouille de la victime, au cours desquels deux éléments des Forces de l'ordre ont été blessés. La Police a également indiqué que certains candidats à l'immigration illégale avaient voulu exploiter cette manifestation, en prétextant des statuts dont ils ne disposent pas. Pour les associations de défense des Droits des immigrés, les violences enregistrées à

Tanger devraient pousser les autorités compétentes et les différentes instances de défense des Droits de l'Homme à se pencher de manière urgente sur ce « calvaire » que vivaient les Subsahariens résidant sur le sol marocain. Hicham Rachidi, secrétaire général du Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants au Maroc (GADEM), estime que cette affaire doit être saisie et éclaircie par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH). Et d'ajouter : « Nous exprimons nos vives inquiétudes quant à la multiplication des cas de décès dont sont victimes des immigrés subsahariens à Tanger (...). En l'espace de trois mois, trois décès ont été enregistrés dans la ville du Détroit. Nous appelons à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur cette affaire. Au moment où le Souverain veille en personne à la régularisation de la situation des immigrés, nous assistons à de tels agissements de la

part des autorités locales. Nous exhortons le Gouvernement à assurer une meilleure protection et sécurisation des immigrés».

Les Tangérois contre-attaquent

Les habitants du quartier «Al Irfane 2», où Cédric a perdu la vie, ont, à leur tour, organisé une manifestation dimanche dernier pour réfuter les accusations de racisme brandissant des slogans «*Nous ne sommes pas racistes*». Achraf, jeune habitant de ce quartier, a précisé que les Subsahariens étaient très bien accueillis à Tanger, comme partout au Royaume. «Les Marocains ont toujours fait preuve d'un grand sens de l'hospitalité envers les immigrés subsahariens. Néanmoins, nous n'accepterons jamais qu'ils viennent semer le trouble dans notre quartier (...). S'ils ne souhaitent pas se plier aux lois de notre pays, ils n'ont alors qu'à le quitter et aller trouver refuge ailleurs», a-t-il lancé.

Le Gouvernement se veut rassurant

Afin de faire face à l'afflux massif des Subsahariens qui choisissent d'élire domicile au Maroc, le Gouvernement Benkirane a annoncé une vaste opération de régularisation, conformément aux Directives royales. Cette opération a pour but, la révision de la situation de plus de 40.000 étrangers en situation irrégulière. Elle s'étalera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et se traduira, selon les responsables gouvernementaux, par la création de «Bureaux des étrangers» chargés du traitement des demandes de régularisation formulées par les immigrés clandestins. En chiffres, c'est à peu près 850 migrants reconnus comme demandeurs d'asile par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), qui, dans une première phase, seront régularisés de manière automatique. Selon le ministre de l'Intérieur, cette vaste opération de régularisation des immigrés sans papiers est une première au Maroc: «*La campagne de régularisation est très avant-gardiste par rapport à la réalité dans d'autres pays*». Mohamed Hassad assure que le Maroc veillera au respect des Droits de l'Homme et ne ménagera aucun effort afin que les immigrés clandestins

respectueux de la loi marocaine puissent jouir des droits qui sont les leurs et occuper la place qu'ils méritent au sein de la société marocaine. Il a également affirmé que le Maroc entendait confirmer, sa position de locomotive à l'échelon continental en promouvant une gestion efficiente et humaine de la question migratoire.

Espoir et amertume

Le 14 mai 2012, Amadou, un jeune Malien résidant dans le quartier populaire de Takadoum, à Rabat, trouve la mort après avoir reçu plusieurs coups de couteau au cours d'une altercation avec un Marocain dans une épicerie. Son seul crime, ne pas avoir voulu laisser passer son tour à la caisse. Pour Marcel Amiyeto, porte-parole du Conseil des migrants subsahariens au Maroc, la situation des immigrés subsahariens est parsemée, au quotidien, d'embûches et de mésaventures qu'ils sont contraints de supporter. Il ajoute que «*le quartier Takadoum s'était transformé en véritable champ de bataille après l'assassinat du jeune Amadou (...). Ce qui me choque encore plus, ce sont ces personnes qui ont défendu le meurtrier, alors qu'elles devaient nous aider à le conduire à la police*». De son côté, le président du Collectif des communautés subsaha-

riennes au Maroc, Pierre Delagrangé, a estimé que ce drame était une conséquence de la recrudescence du racisme. L'association Marocaine des Droits de l'Homme estime, pour sa part, que les migrants subsahariens vivent un véritable calvaire et sont l'exemple vivant du contraste qui existe, selon elle, entre les déclarations d'intentions faites par les politiques et la réalité sur le terrain. «*Nos politiques ne cessent de nous rabâcher que le Maroc défend les Droits de l'Homme et qu'il n'y a aucune discrimination raciale dans notre pays. La réalité est tout autre. L'État marocain doit honorer ses obligations internationales concernant les réfugiés et demandeurs d'asile, protéger leurs droits et respecter la dignité humaine, comme stipulés dans les lois internationales relatives aux Droits humains*

et au Droit international humanitaire, notamment la Convention de Genève de 1951 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette dernière stipule dans son article 14 que devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays», ajoutent les responsables de l'association. En attendant de meilleures perspectives, les migrants et, surtout, les Subsahariens militent pour une meilleure sécurisation. Leur détresse trouvera-t-elle écho favorable auprès des responsables? ■ M.I.

Régularisation massive, mode d'emploi

Sur le terrain, la régularisation des immigrés irréguliers résidant au Maroc doit répondre à un certain nombre de conditions et concernera six principales catégories d'étrangers. Ce sont les étrangers conjoints de ressortissants marocains justifiant d'au moins deux ans de vie commune ; les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière

au Maroc et justifiant d'au moins quatre ans de vie commune ; les enfants issus des deux cas susvisés ; les étrangers disposant d'un contrat de travail effectif d'au moins deux ans ; les étrangers justifiant de cinq ans de résidence continue au Maroc ; et enfin, les étrangers atteints de maladies graves et se trouvant sur le territoire national avant le 31 décembre 2013.